



COMPTE - RENDU
du Conseil Municipal du 17 Janvier 2017

L'an deux mille dix-sept et le 17 janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : MM. Alain LOUCHE, Maire, Louis DURBEC, Jean-Marie VIALLE, Robert HILAIRE et Mme Bernadette FORT, adjoints, Mmes Amandine BLACHIER-VERDIER, Pascale CHATEAU, Nicole GHIGNON, Marie-Thérèse MATHON et Ingrid RABATÉ, MM. Yves JOLY, Gérard MERCIER, et Louis ROCHAT, conseillers municipaux.

Absents : M. T.LANDI.

Excusé(s) : /

Procurations de Céline JOUVE à Robert HILAIRE, Yves DURAND à Alain LOUCHE, Marie-Rose PRAT à Marie-Thérèse MATHON, Philippe RIVAT à Bernadette FORT et Clothilde FREUCHET à Yves JOLY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse MATHON.

1 – Finances :

a) Par 18 voix pour, engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement, sur le budget de la commune, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2017.

b) Par 16 voix pour, M. Jean-Marie VIALLE n'ayant pas pris part au vote et une abstention (Ingrid RABATÉ), réalisation auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche et aux conditions de cet établissement, d'un emprunt de la somme de 500 000 euros destiné à financer la finalisation des travaux de la salle « La Comballe » et les travaux au Centre Bourg du village, et dont le remboursement s'effectuera en 15 échéances annuelles constantes (taux d'intérêt de 1.09 %).

2 – Travaux :

a) Par 18 voix pour, sollicitation d'une subvention au titre de la DETR d'un montant de 21 728.48 € HT (30 % du coût prévisionnel des travaux s'élevant à 72 428.28 € HT) pour la défense incendie.

b) Par 18 voix pour, sollicitation d'une subvention au titre de la DETR d'un montant de 13 850.32 € HT (30 % du coût prévisionnel des travaux s'élevant à 46 167.73 € HT) pour la création d'une salle d'évolution à l'école maternelle, la réfection d'un toit à l'école primaire et des travaux de mise en sécurité pour les deux écoles.

c) Par 18 voix pour, sollicitation d'une subvention au titre de la DETR d'un montant de 5 927.38 € HT (30 % du coût prévisionnel des travaux s'élevant à 19 757.94 € HT) pour des travaux d'étanchéité du clocher, de réfection de la façade, de rénovation de la porte d'entrée, de réfection de l'installation électrique et réfection de la peinture des murs intérieurs.

d) Par 18 voix pour, sollicitation d'une subvention au titre de la DETR d'un montant de 14 694.07 € HT (30 % du coût prévisionnel des travaux s'élevant à 48 980.24 € HT) pour des travaux de second œuvre dans le cadre de la création d'un logement dans le local nu au-dessus du Bistrot de Pays.

e) Par 18 voix pour, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la prolongation de dérogation à l'obligation de raccorder leur habitation au réseau d'assainissement collectif pour M. et Mme Jérémy FREYDIER du 27 février 2017 jusqu'au 27 février 2022.

3 – Intercommunalité :

a) Par 18 voix pour, approbation de la convention de mise à disposition du service « instruction des aides sociales » entre la CAPCA, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Privas et la Commune de Veyras (dossiers RSA, CMU, CMU-C, APA).

Fait à Veyras, le 17 Janvier 2017

Le Maire,



Alain LOUCHE

Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedeveyras@wanadoo.fr

www.veyras.fr